



## US Mordelles –Basket

### Informations - inscription 2024-2025

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations et documents nécessaires pour votre inscription à la section Basket de l'US Mordelles pour la saison prochaine. La demande de licence se fait par voie dématérialisée. En fonction de votre situation (cas 1 ou cas 2), vous suivrez les étapes suivantes :

| <b>CAS 1 : Renouvellement de licence</b>  | <b>Cas 2 : Création de licence</b>  |
|---|---|
| <p>1. 1/ Je reçois un mail de la FFBB avec un lien (valable 3 mois) vers le formulaire (le mot de passe demandé est la date de naissance du licencié)</p>   | <p>1/ J'envoie un mail à : <a href="mailto:club@usmordelles-basket.fr">club@usmordelles-basket.fr</a> avec NOM-Prénom-date de naissance-adresse mail du futur licencié (parent pour les licenciés mineurs)</p> <p>→ (indiquer ces informations pour chaque membre de la famille qui crée une licence)</p> <p>2/ Je reçois un mail de la FFBB avec un lien (valable 3 mois) vers le formulaire (le mot de passe demandé est la date de naissance du licencié).</p> |
| <p>- Je complète le formulaire pré-saisi en ligne, et je le valide. <b>Joindre uniquement</b> les justificatifs demandés (carte d'identité, certificat médical + surclassement*...)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>1 - Soit je règle directement en ligne via l'application Hello Asso (Gratuit)</li><li>2 - soit je dépose mon règlement lors d'une permanence du club prévue à cet effet</li></ul> <p>- Ma demande d'inscription est validée par le club à <u>réception de mon règlement</u> et de la fiche d'identité signée.</p> <p>- Je reçois un mail de validation de ma licence, de la FFBB, pour la saison prochaine.</p> <p>- Je reçois ma e-licence par mail.</p> |   |

#### **Les pièces à fournir :**

- Le formulaire d'inscription en ligne précisera les pièces à fournir (certificat médical, carte d'identité)
- fiche d'identité **complétée et signée** à remettre directement au club, lors des permanences d'inscription.

#### **Les permanences d'inscriptions :**

- Les inscriptions (règlement + remise de la fiche individuelle) se font lors des permanences d'inscriptions (plusieurs dates sur juillet et août communiquées prochainement par mail) et lors du **Forum des associations** (samedi 07 septembre 2024)



## Tarifs des cotisations Hors assurances :

| Catégories                | Tarifs (€)*<br>2024-2025 |
|---------------------------|--------------------------|
| Séniors ( 2004 et avant ) | 225                      |
| U21 ( 2004 / 2005 /2006 ) | 210                      |
| U18 (2007 / 2008 / 2009 ) | 200                      |
| U15 ( 2010 / 2011 )       | 190                      |
| U13 ( 2012 / 2013 )       | 180                      |
| U11 ( 2014 / 2015 )       | 165                      |
| U9 ( 2016 / 2017 )        | 150                      |
| U7 ( 2018 /2019 )         | 130                      |
| Détente ( avant 2007 )    | 100                      |

\* Pour les seniors, la date limite du renouvellement de la licence est le samedi 16 septembre 2024. Au-delà, une majoration de 50 € sera appliquée.

Pour les autres catégories plus jeunes, la date limite du renouvellement de la licence est fixée au 24 septembre 2024. Au-delà la majoration, sera de 10%. La demande de licence ne pourra être validée qu'après versement du règlement.

## Aides au financement (toutes ces aides sont cumulables)

1/ Dispositif national : « **pass' sport** » : aide de 50 €

- Aide déduite directement sur le montant de l'inscription, si l'enfant de 6 à 17 ans révolus est éligible à l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou autre situation (AEH, AAH,...) --> présentation obligatoire du code individuel reçu par mail (ministère des sports) dans le courant de l'été 2024. Si vous ne possédez pas encore votre code au moment de votre inscription un chèque de caution de 50 euros vous sera demandé et restitué dès la présentation du code.

2/ Dispositif départemental : « **coupon sport** » : aide de 40 € (pour les adhésions supérieures à 91 €).

- Pour les jeunes nés entre 2009 et 2013 et bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire --> présentation obligatoire de la carte d'identité **et** de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire (reçue dans le courant de l'été 2023)

3/ Dispositif Rennes Métropole : « **carte sortir** » : prise en charge de 50 à 70% du coût

- Renseignez-vous préalablement auprès du CIAS.

## Différentes modalités de paiement :

1/ Règlement directement en ligne lors de la demande de licence (uniquement pour les paiements en une fois et sans dispositif d'aide) - **service gratuit** (cotisation volontaire pour Hello Asso possible)

2/ Règlement lors des permanences d'inscription (voir communication sur le site internet, réseaux sociaux, mail)

3/ Paiement en 3 fois : UNIQUEMENT pour le paiement par chèques, à déposer lors des permanences d'inscription du club (fournir 3 chèques qui seront encaissés en septembre, octobre et novembre)

Parrainage : si vous trouvez un partenaire qui sponsorise le club (minimum de 300 €) vous bénéficiez de 30% sur l'ensemble de la cotisation de la famille (effet rétroactif sur la saison).

Multi-adhésion Famille : si plusieurs membres de la même famille font une demande de licence, une réduction de 10€ sera appliquée sur la deuxième licence et 20€ sur la troisième licence.

## Horaires d'entraînement :

Ils seront affichés à Beauséjour et sur le site du club. Le planning définitif sera connu mi-septembre.